



## Appel de communications

### LES PARADOXES DU DROIT

Colloque annuel de l'ACPD, 22 au 24 juin 2005  
Université de la Colombie-Britannique  
Vancouver, C.-B.

**Paradoxe.** Nom masculin. Du grec *para*, «à côté de» et *doxa*, «opinion». 1. Opinion, argument ou proposition qui va à l'encontre de l'opinion communément admise, de la vraisemblance. 2. Être, chose, fait extraordinaire, incompréhensible, qui heurte la raison, le bon sens, la logique. Singularité. 3. Se dit d'une proposition qui est à la fois vraie et fausse. Antinomie, contradiction; sophisme.

Les paradoxes en droit sont légion. Sont-ils explicables? Insolubles? Résolubles? Évitable? Inévitables?

Nous sollicitons des projets d'essai et de communication portant sur le thème «Les paradoxes du droit», qui seront présentés lors du Colloque annuel de l'ACPD qui aura lieu à Vancouver, C.-B., du 22 au 24 juin 2005. L'invitation vise des propositions de panels de trois ou quatre conférenciers portant sur des domaines particuliers du droit (la propriété intellectuelle, le droit administratif, etc.), de même que des propositions de présentations individuelles permettant à un chercheur de présenter l'état de ses réflexions ou de ses travaux en cours. Nous sollicitons des propositions provenant de diverses perspectives juridiques, reliées, même indirectement, à la notion du «paradoxal» en droit.

L'ACPD encourage également la présentation de communications portant sur l'enseignement et l'apprentissage du droit. Si le nombre de propositions de communications le permet, nous souhaitons consacrer un certain nombre de sessions à ces questions durant le Colloque.

Les communications ou les résumés de communication seront rendus disponibles pour les participants sur le site internet de l'ACPD, à l'adresse <http://www.cba.org/calt>.

Cette année, le Colloque annuel de l'ACPD n'aura pas lieu dans le cadre du Congrès de la Fédération canadienne des sciences humaines et sociales (qui doit avoir lieu du 28 mai au 5 juin à London en Ontario), mais sera plutôt coordonné avec le congrès annuel de l'Association canadienne droit et société, qui aura lieu à Harrison Hot Springs en Colombie-Britannique, du 25 au 30 juin 2005.

**La date limite pour soumettre les projets de communication ou d'atelier est le 1<sup>er</sup> mars 2005.**

Les personnes intéressées peuvent rédiger leur projet en anglais ou en français, mais doivent fournir un titre dans les deux langues. Les propositions (n'excédant pas 250 mots) doivent être envoyées par courriel ou par courrier ordinaire à l'adresse suivante:

Sonia Lawrence, Assistant Professor,  
Osgoode Hall, York University  
4700 Keele Street, Toronto, Ontario, M3J 1P3  
[slawrence@osgoode.yorku.ca](mailto:slawrence@osgoode.yorku.ca)

(Si vous faites parvenir votre projet par courriel, prière d'indiquer comme sujet «Proposition ACPD»).

L'ACPD souhaite aussi organiser un certain nombre d'ateliers interactifs de discussion sur l'enseignement, l'apprentissage et le processus d'agrégation. À titre d'exemples, ces ateliers pourraient aborder les questions suivantes: l'utilisation des nouvelles technologies, la conception de modes d'évaluation efficaces, les innovations pédagogiques, les moyens permettant de favoriser l'apprentissage actif dans une classe de droit et l'équilibre à réaliser entre la recherche, l'enseignement et les tâches administratives.

Vous êtes invités à présenter votre proposition d'atelier, ainsi qu'une description des activités interactives que vous comptez y intégrer, en prévoyant 60 à 90 minutes par atelier. Le cas échéant, indiquez sur votre proposition qu'il s'agit d'une «Proposition d'atelier». Vous pouvez aussi faire parvenir des suggestions d'ateliers que vous aimeriez voir l'ACPD organiser à Annie Rochette ([annie.rochette2@mail.mcgill.ca](mailto:annie.rochette2@mail.mcgill.ca)).